

SEANCE DU 26 JUILLET 2018

L'an Deux mil dix-huit, le vingt-six juillet à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votes : 10

PRESENTS : Mme H. TOURNADRE, MM. T. LACOMBE, J. BONNET, J. COLIN, F. BEAUDUIN, L. DUCHENE, Mme M. LAGARDE, M. P. ROY

EXCUSES : M. M AMIAUD, Mme S. DEMAIL-SOUCHET, M. X. JOURDAIN

ABSENTS : H. LAVILLE, Mme M. HUBERT, M. Y. BASSON, Mme V. TROQUEREAU

M. M. AMIAUD a donné pouvoir à M. L. DUCHENE

M. X. JOURDAIN a donné pouvoir à M. T. LACOMBE

Thierry LACOMBE a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL : REORGANISATION SECRETARIAT MAIRIE

2018-32D N° 4.1

Madame la Maire fait part aux membres du conseil municipal de la mise en disponibilité d'un agent à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 1 an et 3 mois.

Elle indique qu'afin de faire face au départ de cet agent, il est nécessaire de recruter un agent. Elle rappelle qu'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avait été créé à compter du 30 décembre 2015 suite à une délibération du conseil municipal en date du 8 septembre 2015 puis qu'il n'avait pas été supprimé suite à l'avancement au grade supérieur d'un agent de la commune. Il n'y a donc pas besoin de créer un nouveau poste. Il est donc possible de recruter un nouvel agent sur ce grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sans créer de nouveau poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **Prend acte** de la réorganisation du secrétariat de la mairie dans les conditions énoncées ci-dessus

✓ **Autorise** Madame la Maire à procéder au recrutement du nouvel agent.

PERSONNEL : CREATION EMPLOI NON PERMANENT AGENT POSTAL COMMUNAL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE 2018-33D N 4.4

Madame la Maire fait part aux membres du conseil municipal de la mise en disponibilité d'un agent à compter du 1^{er} octobre 2018. Elle indique qu'afin de faire la transition avec la nouvelle personne recrutée pour le remplacer, il serait nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 16h30 par semaine à compter du 27 août 2018 jusqu'au 23 septembre 2018.

Ce service continuera ensuite d'être assuré par le personnel du secrétariat de la mairie en plus de leurs missions actuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Décide** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à temps non complet d'adjoint administratif à raison de 16 h 30 par semaine du 27 août 2018 au 23 septembre 2018
- ✓ **Autorise** Madame la Maire ou ses adjoints à signer le contrat de travail à intervenir
- ✓ **Précise** que cet emploi sera basé sur une rémunération correspondant à l'indice brut 347, indice majoré 325

DIVERS

FLAVESCENCE DOREE : la commune d'ARS est dans le programme dérogatoire d'aménagement de lutte insecticide contre la flavescence dorée, lors des comptages et des relevés de pièges, aucune citadelle FD n'a été détectée sur la commune, donc il n'y a pas de troisième traitement à faire.

Séance levée à 19H00

Affiché en Mairie le

La Maire
Hélène TOURNADRE

FEUILLET DE CLOTURE**Liste des délibérations :**

2018-32D : Personnel : réorganisation secrétariat mairie

2018-33D : Personnel : création emploi non permanent agent postal communal pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Membres du Conseil Municipal :

AMIAUD	Michel	Excusé
BASSON	Yoann	Absent
BEAUDUIN	Frédéric	
BONNET	Jacky	
COLIN	Jacky	
DEMAIL-SOUCHET	Stéphanie	Excusée
DUCHENE	Laurent	
HUBERT	Muriel	Absente
JOURDAIN	Xavier	Excusé
LACOMBE	Thierry	
LAGARDE	Michèle	
LAVILLE	Hubert	Absent
ROY	Philippe	
TOURNADRE	Hélène	
TROQUEREAU	Véronique	Absente